

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

ETUDE

mars 2017

Les décès
des non-salariés agricoles
à la suite d'un accident
du travail, de trajet ou d'une
maladie professionnelle
en 2013, 2014 et 2015

Données nationales

LES DECES DES NON-SALARIES AGRICOLES A LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL, DE TRAJET OU D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE EN 2013, 2014 ET 2015

Données nationales

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Rédacteur en chef :
David FOUCAUD
foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite - Famille - Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"
Rakhsat SLEIMAN
sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :
Katell GORVAN
gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :
Marie-Claude MASTAIN
Michèle LALLAOURET

Diffusion :
Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
Nadia FERKAL
ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

GRAPHIQUES ET TABLEAUX	3
Résumé	4
Introduction	5
Sources et définitions	5
1. En 2015, les ATMP mortels sont en hausse chez les non-salariés agricoles.....	7
2. Les accidents du travail sont à l'origine de 93,9 % de l'ensemble des décès sur la période 2013-2015.....	8
3. Les accidentés sont principalement des chefs d'exploitation et majoritairement des hommes	9
4. L'utilisation d'une machine est à l'origine de trois accidents du travail mortels sur dix.....	10
4.1 Les éleveurs de bovins sont concernés par quatre accidents mortels sur dix	12
4.2 Les deux cinquièmes des accidents surviennent entre 14 heures et 19 heures	12
5. De 2013 à 2015, 8,8 % des accidents mortels concernent les accidents de la circulation routière.....	13
Chiffres clés pour la période 2013-2015	14
ANNEXE CLASSEMENT DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLE PAR ACTIVITES EXERCEES.....	15

GRAPHIQUES ET TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Nombre de décès sur les cinq dernières années.....	7
TABLEAU 2 : Nombre cumulé 2013-2015 de décès selon le type d'accident et le statut de la victime.....	9
TABLEAU 3 : Nombre cumulé 2013-2015 de décès selon le type d'accident et le sexe de la victime.....	9
TABLEAU 4 : Nombre cumulé 2013-2015 de décès selon le type d'accident et l'âge de la victime.....	10

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : Indice de fréquence des ATMP mortels de 2003 à 2015.....	7
GRAPHIQUE 2 : Répartition des ATMP mortels selon le type d'accident de 2013 à 2015.....	8
GRAPHIQUE 3 : Age des victimes d'un ATMP mortel selon le type d'accident de 2013 à 2015.....	10
GRAPHIQUE 4 : Nombre d'accidents mortels du travail par cause de l'accident de 2013 à 2015.....	11
GRAPHIQUE 5 : Nombre d'accidents mortels du travail par secteur d'activité de 2013 à 2015.....	12

Télécharger les données au format Excel : 

Résumé

Sur la période 2013-2015, 98 non-salariés agricoles sont décédés en moyenne chaque année des suites d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle

Entre 2013 et 2015, en France métropolitaine, 295 décès de non-salariés agricoles, sont reconnus comme faisant suite à un accident du travail, un accident de trajet ou une maladie professionnelle (ATMP), soit une moyenne annuelle de 98 décès.

Entre 86 et 115 ATMP mortels touchent les non-salariés chaque année

De 2013 à 2015, les non-salariés sont victimes de 295 ATMP mortels, dont 86 décès en 2013, 94 en 2014 et 115 en 2015. La quasi-totalité (93,9 %) sont des accidents du travail. Les accidents de trajet sont peu nombreux (3,7 %) et seules sept maladies professionnelles sont à l'origine d'un décès. Les accidents routiers (travail et trajet) représentent 8,8 % du total des ATMP mortels.

Les décès concernent en grande majorité les chefs d'exploitation masculins

Les chefs d'exploitation représentent 94,9 % des décédés contre seulement 81,9 % des affiliés. De même, les hommes représentent 94,6 % des décédés contre seulement 70,8 % des affiliés.

Les 50-59 ans sont également surreprésentés avec 45,8 % des décédés contre 35,5 % des affiliés.

Trois accidents du travail mortels sur dix sont imputables à un contact avec une machine, un matériel agricole ou un outil motorisé

Les décès survenus à la suite du contact avec une machine, un matériel agricole ou un outil motorisé sont les plus nombreux (29,2 % des décès). Ensuite viennent les suicides d'agriculteurs reconnus en lien avec des difficultés professionnelles ou financières, avec 14,8 % des décès, les accidents cardio-vasculaires, avec 10,8 % des décès, et les chutes avec dénivellation, avec 10,1 % des décès.

Plus de quatre accidents du travail mortels sur dix concernent les éleveurs de bovins

Les éleveurs de bovins sont les plus concernés avec 41,2 % des accidents mortels du travail. Suivent les exploitants en cultures spécialisées (26,7 %) et les exploitants en cultures et élevage non spécialisés (8,7 %).

Introduction

Cette étude sur les décès consécutifs à un accident du travail, de trajet ou une maladie professionnelle permet de rassembler des informations précises sur les décès (et leurs circonstances) de non-salariés agricoles (exploitants, entrepreneurs, solidaires, conjoints, aides familiaux et enfants) de France métropolitaine dans le cadre de leur travail et reconnus comme tels. Sont concernés, l'ensemble des non-salariés agricoles, quel que soit leur organisme assureur¹, auprès de la MSA, auprès du régime local d'Alsace-Moselle (exploitations ou entreprises basées dans les départements Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin) ou auprès d'un membre du groupement de l'Association des Assureurs Aaexa (AAA) qui a donné délégation à Apria.

Cette étude dénombre pour les victimes :

- les accidents mortels survenus dans l'exercice du travail sur le lieu de l'exploitation, de l'entreprise, de l'établissement ou du chantier, et reconnus en lien avec l'exercice de leur métier,
- les accidents mortels pendant le trajet aller-retour entre le domicile et le lieu de travail ou sur tout autre lieu où les victimes doivent se rendre pour leurs activités professionnelles,
- l'issue mortelle des maladies professionnelles.

Sources et définitions

■ Sources de données

Les données, présentées ci-après, sont issues des questionnaires d'enquêtes « accidents mortels » retournés à la Caisse Centrale, par les MSA et par les Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles, pour chacun des décès survenus de 2013 à 2015 et identifiés comme étant liés à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Ce sont celles mises à jour en décembre 2016.

Ces données sont déclinées par type d'ATMP, par circonstances de survenue des accidents mortels, par secteurs d'activité, par statut, sexe et âge des victimes.

Un sous-dénombrement du nombre d'accidents mortels peut-être possible pour des causes comme :

- délai assez long entre la date de l'accident et la date du décès,
- enregistrement du décès pas toujours effectué pour des victimes sans ayant droit pour lesquelles aucune dépense n'est attachée à l'accident,
- difficultés d'identifier pour les exploitants agricoles ce qui relève de l'activité professionnelle ou du privé,
- reconnaissance tardive du lien entre le décès et l'ATMP.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'intégralité de cette activité est confiée à la MSA

■ Définitions des indicateurs

Nombre de décès

Nombre de décès par accident du travail, de trajet ou maladie professionnelle au cours de l'année.

Nombre annuel de non-salariés agricoles

Nombre de non-salariés tous statuts (hors enfants dont les données population ne sont pas connues) affiliés au moins une fois au cours de l'année considérée.

Indice de fréquence des accidents mortels

$$\frac{\text{Nombre de décès dans l'année} \times 1\,000}{\text{Nombre annuel de non-salariés}}$$

■ Champ de la population

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural),
- Pour les non-salariés en Alsace-Moselle, les retraités sont aussi concernés.

Ne sont pas retenus :

- les enfants : affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations).

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (cf. annexe).

1. EN 2015, LES ATMP MORTELS SONT EN HAUSSE CHEZ LES NON-SALARIES AGRICOLES

En France métropolitaine (départements d'Alsace et Moselle compris), de 2013 à 2015, 295 non-salariés agricoles sont décédés, en lien direct avec l'exercice de leur profession, soit une moyenne annuelle de 98 décès.

Avec 115 décès, le nombre de décès en 2015 est supérieur à la moyenne 2011-2015 (101) (tableau 1). Il est toutefois inférieur au pic de l'année 2012 avec 118 décès.

Aucune circonstance ou élément précis ne permet d'expliquer les fortes hausses en 2012 et en 2015.

TABLEAU 1
NOMBRE DE DECES SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES

	2011	2012	2013	2014	2015
Tous types ATMP	91	118	86	94	115

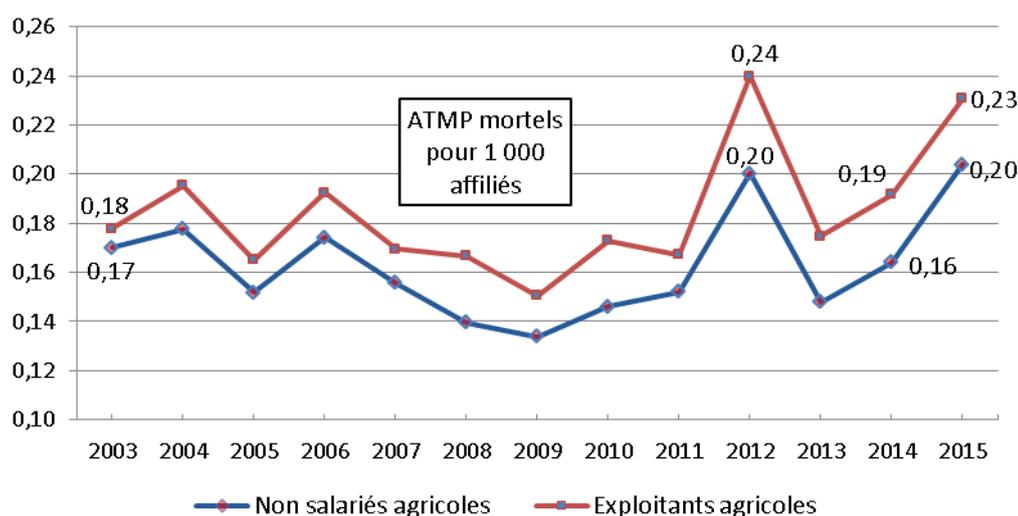
Source : MSA

Pour l'ensemble des non-salariés agricoles, l'indice de fréquence, c'est-à-dire le nombre d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles mortels pour 1 000 affiliés, fluctue sur la période 2003-2015 (graphique 1). Il augmente en moyenne de + 1,5 % par an.

En 2015, l'indice de fréquence augmente de + 24,3 % en un an. Cette hausse est majoritairement due à l'augmentation de + 22,3 % du nombre d'accidents et de maladies mortels.

L'indice de fréquence pour les seuls chefs d'exploitation, présente une évolution similaire, mais est supérieur à celui de l'ensemble des non-salariés agricoles. Cet indice plus élevé est dû à un nombre peu important de décès pour les autres statuts.

GRAPHIQUE 1
INDICE DE FREQUENCE DES ATMP MORTELS DE 2003 A 2015



Source : MSA

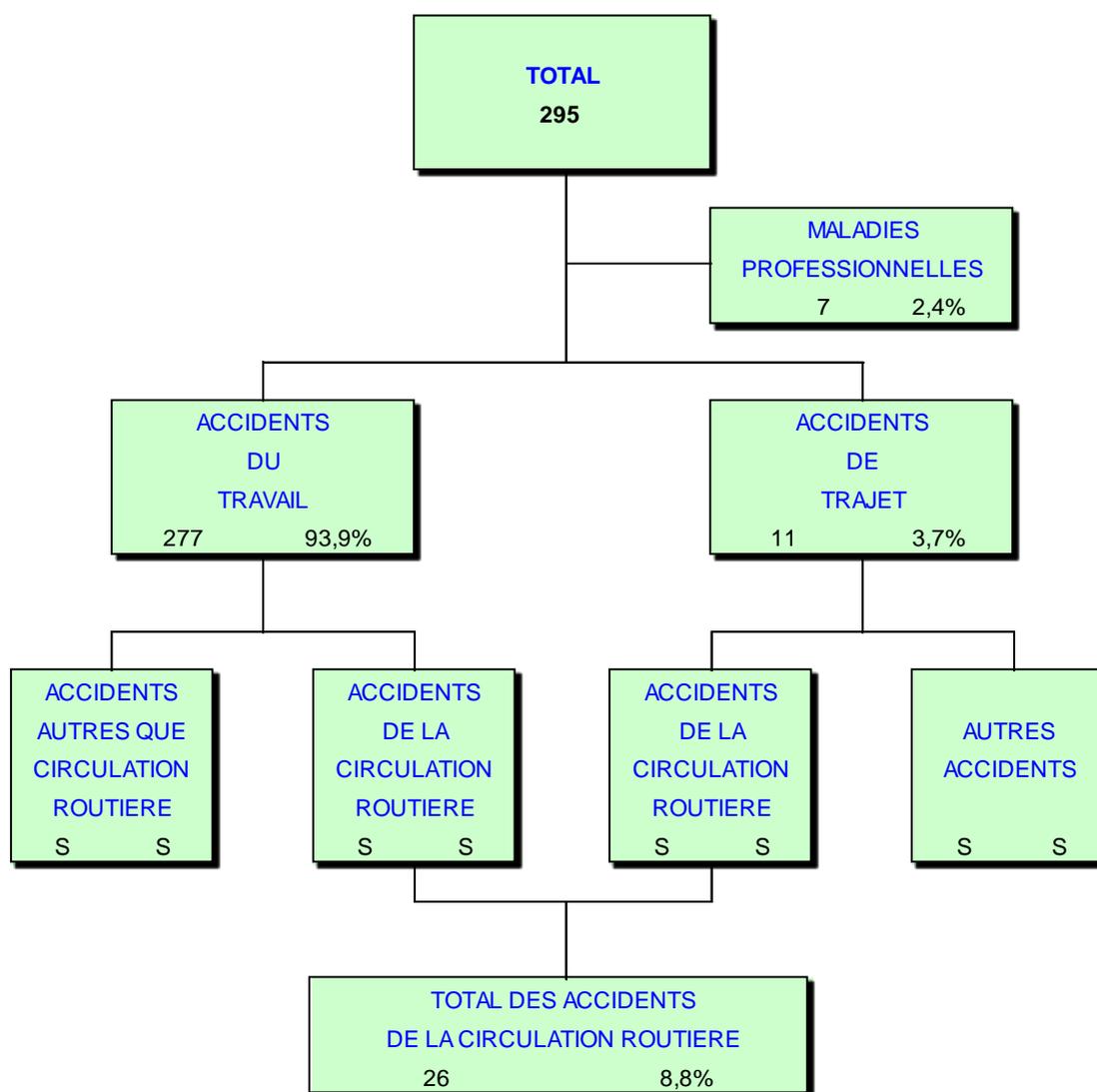
2. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL SONT A L'ORIGINE DE 93,9 % DE L'ENSEMBLE DES DECES SUR LA PERIODE 2013-2015

Au vu du faible nombre d'accidents mortels pour une année, les indicateurs et circonstances des décès à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle mortels sont étudiés sur une période de trois ans cumulés, 2013-2015.

Sur la période de 2013 à 2015, les accidents du travail représentent 93,9 % de l'ensemble des décès. Les accidents de trajet concernent 3,7 % des décès, soit entre trois et cinq accidents selon l'année. Les maladies professionnelles reconnues, dont les décès sont survenus au cours de la période, sont au nombre de sept (graphique 2).

Sur la période étudiée, 8,8 % des décès sont imputables à des accidents de la circulation routière (du travail ou de trajet).

GRAPHIQUE 2
REPARTITION DES ATMP MORTELS SELON LE TYPE D'ACCIDENT DE 2013 à 2015



S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Source : MSA

3. LES ACCIDENTES SONT PRINCIPALEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION ET MAJORITAIREMENT DES HOMMES

Quel que soit le type d'ATMP, les victimes sont très majoritairement des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Alors qu'ils concernent seulement 81,9 % des affiliés, ils sont surreprésentés avec 94,9 % des décès (tableau 2), dont la totalité des accidents de trajets et des maladies professionnelles mortels.

TABLEAU 2
NOMBRE CUMULE 2013-2015 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET LE STATUT DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Population (Hors CAAA)
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
Chef d'exploitation	262	94,6 %	11	100,0 %	7	100,0 %	280	94,9 %	81,9 %
Autres statuts	15	5,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	15	5,1 %	18,1 %
Total	277	100 %	11	100 %	7	100 %	295	100 %	100 %

Source : MSA

Les victimes sont essentiellement masculines avec 94,6 % des ATMP mortels (tableau 3).

Ceci peut être expliqué, en partie, par le fait que les femmes ne représentent que 29,2 % de l'ensemble des non-salariés agricoles.

La fréquence plus élevée des accidents mortels chez les hommes peut également être due au fait que les femmes exercent globalement des métiers moins dangereux, moins physiques et moins à risque.

Diverses enquêtes confirment que les accidents du travail mortels sont des « événements très majoritairement masculins » (cf. étude InVS : dans 94 % des accidents de travail mortels, la victime est un homme).

TABLEAU 3
NOMBRE CUMULE 2013-2015 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET LE SEXE DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Population
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
Homme	262	94,6 %	S	S	S	S	279	94,6 %	70,8 %
Femme	15	5,4 %	S	S	S	S	16	5,4 %	29,2 %
Total	277	100 %	11	100 %	7	100 %	295	100 %	100 %

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Source : MSA

Pour les trois années considérées, l'âge des victimes varie de 22 à 88 ans. Les victimes âgées de 50 à 59 ans sont les plus nombreuses avec 45,8 % des décès tous types d'ATMP et 47,7 % pour les seuls accidents du travail alors que cette tranche d'âge ne correspond qu'à 35,5 % de la population des non-salariés (tableau 4).

Les accidents de trajet concernent toutes les tranches d'âge à partir de 30 ans. En revanche, les victimes d'une maladie professionnelle mortelle ont toutes plus de 50 ans.

Télécharger les données au format Excel : 

TABLEAU 4
NOMBRE CUMULE 2013-2015 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET L'AGE DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Population
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
moins de 30 ans	9	3,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %	9	3,1 %	6,9 %
de 30 à 39 ans	30	10,8 %	S	S	0	0,0 %	S	S	16,1 %
de 40 à 49 ans	66	23,8 %	S	S	0	0,0 %	S	S	28,4 %
de 50 à 59 ans	132	47,7 %	S	S	S	S	135	45,8 %	35,5 %
60 ans et plus	40	14,4 %	S	S	S	S	49	16,6 %	13,2 %
Total	277	100 %	11	100 %	7	100 %	295	100 %	100 %

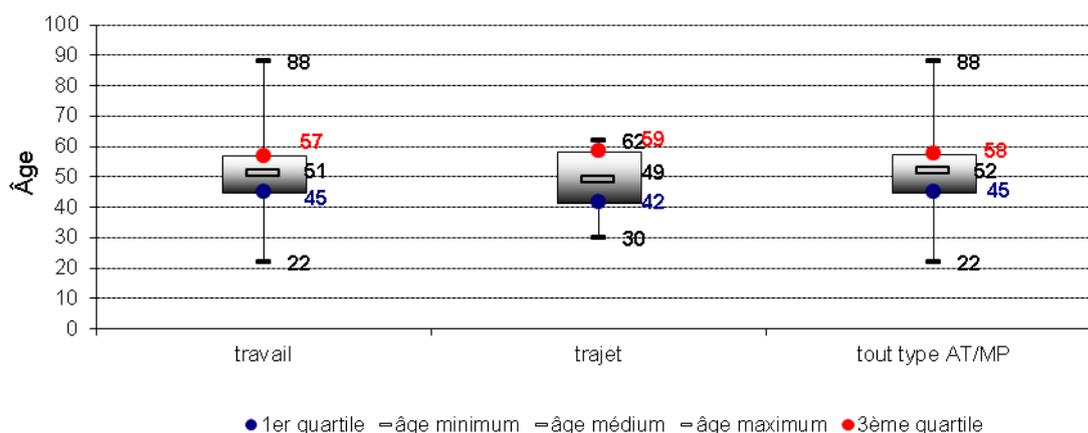
S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Source : MSA

L'âge moyen des victimes tous types d'ATMP est de 50 ans et 10 mois avec un âge médian de 52 ans. L'âge médian pour les accidentés du travail mortels est de 51 ans et celui des victimes d'un accident de trajet mortel, de 49 ans (graphique 3).

Les sept exploitants décédés des suites de maladies professionnelles ont un âge compris entre 58 ans et 77 ans.

GRAPHIQUE 3
AGE DES VICTIMES D'UN ATMP MORTEL SELON LE TYPE D'ACCIDENT DE 2013 à 2015



Source : MSA

4. L'UTILISATION D'UNE MACHINE EST A L'ORIGINE DE TROIS ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS SUR DIX

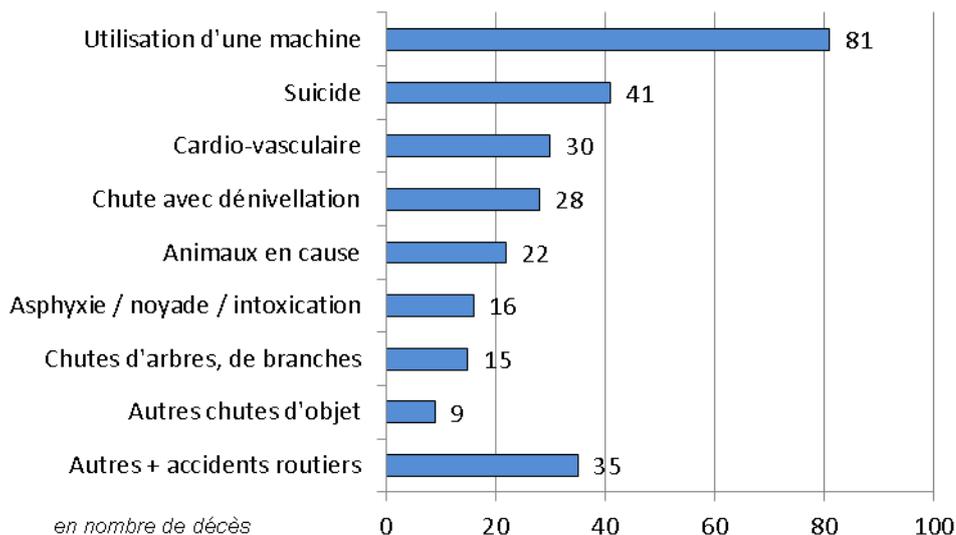
Le nombre d'accidents mortels du travail s'élève à 277 sur trois ans, soit 92 décès en moyenne par année. Les non-salariés sont victimes de 78 accidents du travail mortels en 2013, 91 en 2014 et 108 en 2015.

En moyenne, 27 accidents mortels du travail (hors circulation routière) se produisent chaque année, au contact d'une machine (fixe ou mobile), d'un matériel agricole ou d'un outil motorisé, soit 29,2 % des décès (graphique 4).

Parmi ces décès liés à l'utilisation d'une machine ou d'un matériel agricole, sont principalement identifiés pour la période 2013-2015 :

- des écrasements par un tracteur (hors renversement) ou une machine en mouvement pour 27 cas,
- des écrasements ou coincements par des éléments de machine ou par la machine elle-même (non en mouvement), pour une vingtaine de décès,
- des happements par des éléments de machine ou des arbres de transmission à cardan, 18 décès,
- des écrasements dus à des renversements de tracteur, 16 cas.

GRAPHIQUE 4
NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL PAR CAUSE DE L'ACCIDENT de 2013 A 2015



Source : MSA

Sur les trois années considérées, 41 décès d'exploitants agricoles (soit 14,8 % des décès) ont été reconnus notamment suite à l'enquête de gendarmerie ou de police comme des suicides pouvant avoir un lien direct avec des difficultés professionnelles ou financières. Ce nombre a tendance à augmenter ces dernières années puisque jusqu'en 2009, le nombre de suicides reconnus s'élevait en moyenne à deux par an : depuis 2010, en moyenne onze décès sont reconnus par année.

Entre sept et treize accidents du travail mortels sont consécutifs à un accident cardio-vasculaire (hors circulation routière), soit en moyenne dix décès par an (10,8 % des décès).

De 2013 à 2015, 28 chutes de hauteur (autres que depuis une machine, un matériel ou un animal) ont été mortelles, soit 10,1 % du total des accidents du travail. Sur ces 28 accidents, 16 sont survenus lors de travaux effectués sur des bâtiments agricoles dont 14 lors d'une intervention sur toiture.

Les décès liés aux animaux, sont au nombre de sept en 2013 et en 2014 et de huit en 2015. Pour les trois quarts de ces décès, la victime a été bousculée ou agressée par un bovin (vache, taureau...).

Les non-salariés ont été victimes de seize asphyxies, noyades ou intoxications mortelles, dont six dues à une noyade ou une asphyxie de la victime par des gaz (CO₂ ou H₂S) dans des fosses à lisier.

Entre trois et neuf décès par année sont dus à l'écrasement des victimes du fait d'une chute d'arbre ou de branche, lors de travaux d'abattage d'arbre ou de débardage de bois, soit 5,4 % des accidents mortels du travail sur la période 2013-2015.

Les autres causes d'accidents sont principalement :

- l'écrasement des victimes à la suite de chutes d'objets, neuf décès,
- des accidents de circulation routière, dont six décès consécutifs au renversement d'un tracteur ou d'un chariot automoteur conduit par la victime.

4.1 Les éleveurs de bovins sont concernés par quatre accidents mortels sur dix

Sur la période de 2013 à 2015, avec 41,2 % des accidents mortels du travail, les non-salariés des secteurs des **élevages de bovins** sont les plus touchés (graphique 5). Sur les trois ans, les **éleveurs de bovins laitiers** concentrent à eux seuls 25,6 % des accidents mortels du travail et 48,8 % des suicides.

Le nombre d'accidents mortels survenus dans les **exploitations de cultures spécialisées** varie de 23 à 26 selon l'année. Au total, 74 accidents sont survenus au cours de la période, soit une part de 26,7 % dans le total des accidents du travail mortels.

Au sein de ces exploitations de cultures spécialisées, 8 accidents mortels en 2013, 10 en 2014 et 14 en 2015 sont recensés pour les **exploitations de cultures céréalières et industrielles**. Les secteurs **viticoles** avec 23 décès et du **maraîchage, floriculture** avec 11 décès de 2013 à 2015 sont également particulièrement touchés.

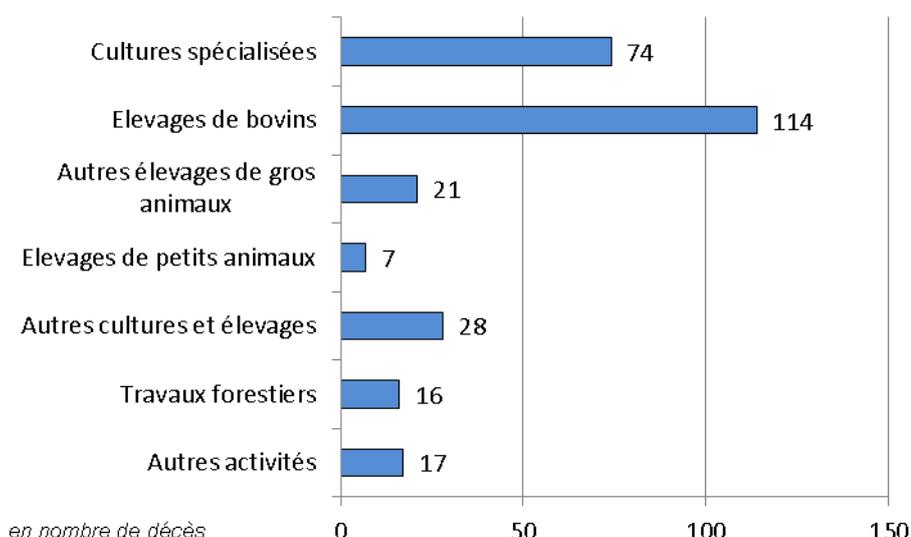
Les **exploitations de cultures et d'élevage non spécialisés** (domaine autres cultures et élevages) regroupent, avec 24 décès pour la période, 8,7 % du total des accidents mortels du travail.

Parmi les autres élevages de gros animaux, les **élevages d'ovins, caprins** sont concernés par quatre accidents mortels en 2013, cinq en 2014 et six en 2015.

Pour les **exploitations de bois**, principal secteur du domaine des travaux forestiers, 15 non-salariés sont victimes d'un accident mortel pour la période de 2013 à 2015, essentiellement des chutes d'arbres ou de branches. Les accidents dans ce secteur représentent 5,4 % du total des accidents mortels du travail.

Par rapport au nombre de non-salariés, le nombre de décès est le plus élevé pour le secteur des **travaux forestiers** avec un indice de fréquence de 0,79 décès pour 1 000 affiliés. Vient ensuite le secteur des **élevages de bovins** avec 0,21 décès pour 1 000 affiliés.

GRAPHIQUE 5
NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITE DE 2013 à 2015



Source : MSA

4.2 Les deux cinquièmes des accidents surviennent entre 14 heures et 19 heures

Hors samedi et dimanche, on ne remarque pas de différence importante au niveau du nombre d'accidents selon les jours de la semaine : 8,3 % des accidents du travail mortels ont lieu le dimanche et 10,8 % le samedi contre, en moyenne, 16,2 % les autres jours.

Le cumul des accidents sur trois ans selon leur mois de survenue indique une accidentologie un peu moins importante de décembre à février.

Les deux cinquièmes des accidents (41,7 %) sont survenus de 14h à 19h et un tiers (32,0 %) de 9h à 13h.

5. DE 2013 A 2015, 8,8 % DES ACCIDENTS MORTELS CONCERNENT LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE

En moyenne, neuf accidents mortels de la circulation (travail ou trajet) se produisent chaque année, soit 8,8 % des ATMP mortels. Les deux tiers de ces accidents sont des accidents du travail sur route.

Trois accidents routiers sur dix mettent en cause une tierce personne. Dans les trois quarts des cas, la victime conduisait un véhicule de tourisme.

Les véhicules de tourisme représentent 66,7 % des véhicules des victimes d'un accident de trajet sur route mortel et 23,5 % des véhicules des victimes d'un accident du travail sur route mortel.

Sur le total des trois années, les éleveurs de bovins sont concernés par 46,2 % des accidents de la circulation. Trois accidents de la circulation sur dix concernent les exploitants des cultures spécialisées.

Les chefs d'exploitation représentent la totalité des victimes d'un accident de la circulation mortel et la quasi-totalité sont des hommes.

Un tiers des victimes a entre 50 et 59 ans. Cette proportion est de 47,1 % pour les victimes d'un accident de travail sur route, soit une proportion proche de celle des victimes d'un accident du travail toutes circonstances, et de 11,1 % pour les victimes d'un accident de trajet sur route.

Télécharger les données au format Excel : 

Chiffres clés pour la période 2013-2015

<ul style="list-style-type: none">- 295 non-salariés sont décédés des suites d'un accident ou d'une maladie professionnelle.- 93,9 % des décès sont survenus à la suite d'un accident du travail.- 3,7 % des décès concernent les accidents de trajet.- Sept décès sont survenus des suites d'une maladie professionnelle.- 94,9 % des décédés sont des chefs d'exploitation agricole.- Les hommes, avec 94,6 % des décès, sont les plus touchés.- L'âge moyen des victimes est de 50 ans et 10 mois.	<ul style="list-style-type: none">- 29,2 % des décès sont survenus lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé.- Les suicides représentent 14,8 % des décès et les accidents cardio-vasculaires, 10,8 %- 8,8 % des décès sont des accidents de la circulation routière (du travail ou de trajet).- Les éleveurs de bovins sont très concernés par les accidents mortels du travail avec 41,2 % des décès.- Les exploitants en cultures spécialisées sont également touchés avec 26,7 % des décès.
---	---

Sigles cités :

AAA	: Association des assureurs AAEXA
AAEXA (ou Atexa)	: Assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles
APRIA RSA	: Réunion de sociétés d'assurances
ATMP	: Accidents du travail – Maladie professionnelle
CAAA	: Caisse d'assurance accidents agricoles (Régime local d'Alsace-Moselle pour les accidents du travail agricole)
Ders	: Direction des études, des répertoires et des statistiques
MSA	: Mutualité sociale agricole
ORPA	: Observatoire des risques professionnels agricoles

Bibliographie :

- « Des indicateurs en santé au travail – Les accidents mortels d'origine professionnelle en France » Institut de veille sanitaire (InVS), septembre 2011.

ANNEXE

CLASSEMENT DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRIQUES PAR ACTIVITES EXERCEES

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevage non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore